



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traitements et salaires

Question écrite n° 45748

Texte de la question

Le projet de loi de finances pour 1997 prévoit la suppression progressive des abattements spécifiques d'un certain nombre de professions. Cette mesure concerne un certain nombre de professionnels qui sont déjà appelés à exercer leur métier pour tout ou partie à l'étranger, comme le personnel navigant commercial. S'il est toujours possible pour les contribuables d'opter pour le régime des frais réels, M. Pierre Cardo appelle cependant l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les difficultés que cette option comporte. Outre la charge supplémentaire pour les services fiscaux qui seront amenés à vérifier l'exactitude des dépenses et de la déclaration et les litiges inévitables qui pourront naître, se pose le problème de la prise en compte, particulièrement complexe, de factures établies en devises étrangères souvent fluctuantes, en devises ayant subi des dévaluations importantes comme ce fut le cas, par exemple, ces dernières années avec le Franc CFA, voire en devises non convertibles. Il lui demande les mesures que le gouvernement entend prendre pour éviter ces problèmes et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour prévenir les litiges éventuels.

Données clés

Auteur : [M. Cardo Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45748

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6238